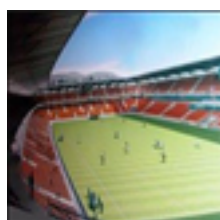


Extrait du Nice Premium

<http://www.nice-premium.com>

Grand Stade de Nice : les réactions après la décision de l'enquête préliminaire

- Politique -



Date de mise en ligne : jeudi 5 octobre 2006

Nice Premium

Une plainte des services préfectoraux, en l'occurrence la Direction de la répression des fraudes, a à nouveau mis à la Une de l'actualité le projet du Grand Stade. L'enquête préliminaire confiée à la brigade financière de la Police Judiciaire de Nice ouverte par le procureur Eric de Montgolfier, se concentrera sur un supposé délit de favoritisme dans l'attribution du marché à la société Cari. L'enquête préliminaire a pour but de rassembler rapidement le maximum d'éléments pour décider s'il y a lieu ou non de poursuivre l'instruction et d'ouvrir une information judiciaire.

Cette décision prise par Eric de Montgolfier arrive au moment où les protagonistes attendent la décision de la cour d'appel de Marseille après l'audience de mardi. La mairie de Nice demandait la reprise du chantier. La cour d'appel rendra son verdict avant mardi.

Georges Dao, président de Cari :



Très surpris par cette enquête. Nous étions mardi à Marseille à la Cour d'Appel de Marseille et il n'y a pas eu de nouveau reproche formulé. Si c'est pour le même objet on reprendra notre défense. Je trouve bizarre la concomitance des dates. Il en veut à la mairie et nous sommes pris en otage. Il a envoyé une lettre à la mairie le 15 mars en demandant des explications sur certains éléments. La mairie a répondu en détail début mai. Deux mois plus tard, il n'est pas convaincu et dépose un recours. Il nous a fallu deux mois et demi pour construire un beau projet et il faut dix mois au préfet pour l'analyser ! Pour le litige sur la concession du Centre de Formation, il suffit d'un quart d'heure de lecture pour voir qu'il n'y a aucun problème. On se pose des questions sur les travaux qui ont commencé sans permis de construire. On est tout à fait dans la légalité puisqu'il s'agit de petits travaux de préparation donc d'un terrassement qui peuvent être entrepris sans permis de construire. C'était pour commencer les gros travaux directement dès l'obtention de ce permis.

Je suis solidaire du Président Maurice Cohen car il s'est impliqué dans ce projet, il a rêvé et il imaginait déjà l'équipe qui évoluerait dans ce stade. J'ai confiance en notre dossier et en la justice. J'attends avant mardi prochain la décision de la cour d'appel de Marseille. Mais je suis déçu par tout ça. Je vais désormais réfléchir avant de répondre à un appel d'offre de marché public... Je ne répondrais avec Cari qu'au marché privé.

Muriel Marland-Militello, député UMP des Alpes-Maritimes :



Cela me désole beaucoup pour l'OGC Nice et ses supporters. Je ne peux pas accepter que l'on remette en cause l'impartialité du préfet. Le préfet Pierre Breuil m'avait prévenu qu'il posait des questions à la mairie de Nice, qu'il l'alertait. Il me disait : « j'ai un problème ». Il n'a donc fait que son devoir si la mairie ne répondait pas à ses questions. Il contrôle la légalité et même si cela perturbe les Niçois, il ne doit pas s'en occuper car il engage la responsabilité de l'Etat. Mais il n'y a pas de polémiques.

C'est une procédure dans les règles et ce n'est pas un recours politique. Si une enquête a été décidée c'est pour vérifier un certain nombre de nouveaux éléments. Seule une enquête peut le permettre. Si elle dit que la procédure a été respectée, il n'y a plus aucun problème. Je suis pour la démocratie libérale. Il est important de respecter les

institutions. Le préfet a fait son métier en contrôlant la légalité et le procureur ouvre une enquête et fait aussi son métier. Le système juridique est neutre et j'ai confiance. Il faut respecter les règles c'est ce que dit le député Muriel Marland-Militello et tous les autres députés UMP, je le pense, vous diront la même chose. Les députés ne sont pas des juges. On verra le résultat de l'enquête. Si on ne veut pas que l'opposition ait un boulevard il faut respecter les règles.

Rudy Salles, député UDF des Alpes-Maritimes :



Je n'ai pas à commenter la décision du Procureur de la République d'ouvrir une enquête préliminaire relativement à la construction du grand stade. Néanmoins je constate que ce projet a du plomb dans l'aile. Il y a tout d'abord la procédure devant la justice administrative qui semble mal se présenter puisque la ville a perdu devant le tribunal administratif. Il y a maintenant cette initiative du Procureur qui aura probablement un certain impact sur la cour administrative d'appel. Je pense que ce dossier est devenu très fragile. La raison en est que le Maire de Nice a confondu vitesse et précipitation. En effet, le montage administratif et financier qu'il avait imaginé avait pour but de permettre la réalisation du stade dans un temps record pour l'inaugurer avant les prochaines municipales.

Il eut été plus sage de respecter les délais normaux et d'envisager ainsi la réalisation du stade de façon plus sérieuse. Je suis triste pour le Gym et pour les supporters d'une telle situation. Je vous rappelle que j'ai toujours été favorable à la construction d'un grand stade mais que je proposais la construction sur le site du stade Charles Ehrmann. Les avantages étaient nombreux car on pouvait bénéficier des infrastructures déjà existantes comme la voirie, les parkings, ce qui aurait allégé la facture d'autant. Je regrette que Monsieur Peyrat ait refusé d'étudier cette hypothèse.